

SICTOM LOIR ET SARTHE
COMPTE RENDU SIMPLIFIE
COMITE SYNDICAL 14 DECEMBRE 2019

Destinataires : Elus / Presse

1- PREAMBULE

① Anjou Tri Valor

Le marché a été attribué à DERICHEBOURG associé à VAUCHÉ comme équipementier.
Démarrage prévu au 1^{er} janvier 2022.

② Communication

Distribution du magazine, calendrier, mémo tri et collecte : semaine 52 (23/12 au 28/12).

③ Personnel

Démission Anne-Claire ESTAY, chargée de mission CODEC, pour raisons personnelles, à compter du 3 janvier 2020.

Le recrutement pour la remplacer est en cours. Poste à pourvoir le 3 février 2020.

④ Réunions 2020

08/02	DOB
Vendredi 06/03 – 17h30	Vote CA 2019 / BP 2020
16/05	Election du Président
27/06	
26/09	
12/12	Tarifs 2021

⑤ Adressage

Transmettre au SICTOM les nouvelles adresses suite à la mise à jour de votre plan d'adressage + toutes informations utiles à la mise à jour de notre fichier (acte de décès...).

2- EVOLUTION TERRITORIALE

a) Convention départ Fontaine Milon

- Retrait de la commune de Fontaine Milon à compter du 01/01/2020.
- Une convention a été établie entre les services du SICTOM Loir et Sarthe et la Communauté de communes de Baugeois Vallée, pour arrêter les modalités de ce départ.

Accord unanime du comité syndical pour signer cette convention.

b) Fusion

- Réunion en Préfecture le 9 octobre,
- Volonté du Préfet de fusionner les syndicats de déchets après les élections municipales
- Avis favorable du bureau le jeudi 17 octobre pour travailler sur une feuille de route pour une mise en place début 2021,
- Volonté de certaines communes de ne pas sortir du SISTO avant le 31/12/2021,
- **les Communautés de Communes ont décidé de reporter la fusion au 1^{er} janvier 2022.**
- Le travail reprendra donc en septembre 2020.

3- CODEC

a) Actions couches lavables

① Structures d'accueil de la petite enfance

- Test sur les structures Petite Enfance du territoire (8 CCALS et 4 Hauts d'Anjou) pendant un mois.
- Location des kits nécessaires par le SICTOM
- Formation du personnel de chaque structure par l'entreprise Couds de cœur
- Résultat de ce test en avril prochain et prise de décision à suivre des élus concernés pour le passage aux couches lavables.

② Subventions d'aide à l'achat de couches lavables à destination des particuliers

- Mise en place des aides pour l'achat de couches lavables à destination des particuliers depuis 2018.

Accord unanime du comité syndical pour faire évoluer ces subventions à compter du 1^{er} janvier 2020 et de passer d'une subvention de 150 euros pour un achat d'un minimum de 150 euros à une prise en charge à hauteur de 50 % de l'achat de couches lavables dans la limite de 150 € par demande et par foyer.

b) Faites DURER

- Le SICTOM Loir et Sarthe a organisé une grande journée d'animation dans le cadre de la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets**, en partenariat avec la commune de Daumeray.
- Au centre de cette journée, une **Zone de Gratuité** ouverte à tous.
- 80 inscrits aux différents ateliers pour apprendre avec des professionnelles à faire sa lessive, à coudre des lingettes démaquillantes lavables ou encore à réaliser des conserves pour l'hiver.
- Une journée qui a attiré près de 300 personnes et qui a combiné à la fois réemploi, réparation, et récupération et a ainsi fait la promotion du Zéro Déchet !

Pour les communes intéressées : le SICTOM peut mettre à disposition une boîte à outil pour l'organisation d'une zone de gratuité (fiche explicative, plan détaillé, règlement intérieur de la zone, communication, affiches...).

4- PRE-COLLECTE / COLLECTE

a) Avenant marché collecte / sortie Fontaine Milon

A compter du 1^{er} janvier 2020, la commune déléguée de Fontaine-Milon ne fera plus partie du périmètre du SICTOM Loir et Sarthe.

Aussi, il convient de modifier le tarif du marché de collecte en porte à porte une semaine sur 2 des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs.

Accord unanime du comité syndical pour signer un avenant avec Brangeon Environnement

L'incidence financière s'élève à moins 5 283 € HT par an soit moins 5 811.30 € TTC.

b) Tonnages collectés au 31/11/2019

Ordures ménagères :	111 kg/habitant
Moyenne Nationale 2013 :	269 kg/hab (source : ADEME)
Moyenne collectivités en RI 2013 :	131 kg/hab (source : ADEME)
Rappel Objectif CODEC* 2020 :	110 kg/hab

Collecte sélective :	99 kg/habitant
Moyenne Nationale 2013 :	76 kg/hab (source : ADEME)
Moyenne collectivités en RI 2013 :	102 kg/hab (source : ADEME)

dont mélange (bac jaune) :	55 kg/habitant
Moyenne Nationale 2013 :	47 kg/hab (source : ADEME)

↳ Impact de l'extension des consignes de tri des plastiques au 1^{er} janvier 2019

dont verre (apport volontaire) 44 kg/habitant	
Moyenne Nationale 2013 :	29 kg/hab (source : ADEME)
Moyenne pour le même milieu :	41 kg/hab (source : CITEO)
Collectivités les plus performantes :	47 kg/hab (source : CITEO)

c) Optimisation des tournées

- Demande de Brangeon Environnement d'optimiser ses tournées de collecte sans changement pour les usagers.
- Premier test début janvier 2020 sur les communes de Durtal et de Seiches.

d) Caractérisation des bacs apport volontaire

4 caractérisations sur 2019

Dates	Communes	Résultats
6 mars 2019	Brain, Chateauneuf, Durtal, Seiches et Tiercé	2,2%
10 avril 2019	Brain, Chateauneuf, Durtal, Seiches et Tiercé	12,2%
27 novembre 2019	Champigné, Cheffes, Corzé, Miré, Morannes	12,8%
11 décembre 2019	Cornillé, La Bohalle, Marcé, Lezigné, Jarzé	*

La caractérisation du 11 décembre n'a pas pu avoir lieu. (Faute inexcusable du collecteur Brangeon Environnement pour la 2^{ème} fois.)

La moyenne de 2019 est de 7,5% (moyenne 2018 : 17,6%)

Conclusion : Pas de dérive liée à l'apport volontaire

e) Flux de développement

Suite à la validation de CITEO pour notre passage aux extensions des consignes de tri, nécessité de produire des flux plastiques différents pour obtenir des soutiens majorés :

- 1 flux de films souples,
- 1 flux de PET clair bouteilles et flacons uniquement,
- 1 flux PEHD/PP,
- 1 flux de développement avec les barquettes monocouche en PET, les bouteilles en PET coloré, les pots de yaourt en polystyrène, les barquettes en polystyrène expansé...

Flux de développement repris par CITEO pour 0 € la tonne.

En parallèle, notre prestataire de tri, PAPREC, devait réaliser des travaux → fait fin octobre

Résultats des dernières caractérisations

Dates	Commune	Résultats
15 octobre 2019	Corzé – Lué	10,46%
19 novembre 2019	Durtal	22,32%
10 décembre 2019	Beauvau - Marcé	14,78%

La moyenne 2019 du taux de refus est donc de 12.94%.

Pas d'augmentation des refus suite au passage aux extensions des consignes de tri.

5- FINANCES

a) BALANCE EXTRAPOLEE AU 31/12/2019

Recettes de fonctionnement	4 888 000,00
Dépenses de fonctionnement	4 664 000,00
Excédent de fonctionnement d'exercice	224 000,00

Résultat antérieur (excédent) 1 659 095,96

Excédent global de Fonctionnement	1 883 095,96	1 883 095,96
------------------------------------------	---------------------	---------------------

Recettes d'investissement	606 000,00
Dépenses d'investissement	1 465 052,00
Déficit d'investissement d'exercice	-859 052,00

Résultat antérieur (excédent) 194 747,00

Déficit global d'Investissement	-664 305,00	- 664 305,00
----------------------------------------	--------------------	---------------------

EXCEDENT GLOBAL CUMULE	1 218 790.96
-------------------------------	---------------------

b) Chute des cours des matières premières

- **Papier :**
Prix de reprise : 105 €/t Cours actuel : 40 €/t Baisse 2021 : 50 000 €
- **Cartonnettes :**
Prix de reprise : 60 €/t Cours actuel : 20 €/t Baisse 2020 : 16 000 €
- **Carton de déchèterie :**
Prix de reprise : 75 €/t Cours actuel : 50 €/t Baisse 2020 : 8 000 €
- **Ferraille :**
Prix de reprise : 50 €/t Cours actuel : -8 €/t Baisse 2020 : 26 000 €

Mr le Président, explique que la chute des cours est mondiale et engendre une forte baisse des recettes du SICTOM.

c) Situation financière

L'excédent de fonctionnement fin 2019 serait de 224 000 €

Des recettes exceptionnelles en 2019 ont permis de garder l'équilibre en fonctionnement :

Avenant bennes neuves déchèteries	+ 68 000 €
Pénalités marché BRANGEON et AERM	+ 31 500 €
Soutien CITEO 2018 non rattaché par prudence (nouveau barème)	<u>+ 200 000 €</u>
TOTAL	+ 300 000 €

En 2020

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Actualisation marché collecte (estimée)	2%	+ 25 000 €	
Actualisation marché déchèterie (estimée)	2%	+ 15 000 €	
Actualisation traitement OM	3%	+ 15 000 €	
REOM Fontaine Milon (en moins)			- 34 000 €
Avenant marché Brangeon Fontaine-Milon		- 7 000 €	
Convention déchèterie Corné pour Fontaine Milon		- 7 000 €	
Tri et traitement OM Fontaine-Milon		- 13 000 €	
Une chute des cours des matières premières en 2020			- 50 000 €
TOTAL		+ 28 000 €	- 84 000 €

Le besoin de financement pour 2020 s'élève à 112 000 €.

→ soit 3 % d'augmentation de redevance

En 2021

Augmentation de la TGAP de 5 €/t soit + 8 % sur 615 000 €	50 000 €
Chute du prix de reprise du papier	50 000 €

En 2022, fusion avec harmonisation des tarifs à la hausse**d) Tarifs 2020 pour les particuliers****① REOM 2020 Particuliers**

Après débat, plus personne ne demandant la parole, **Monsieur le Président** fait passer au vote.
Après un vote à main levée par **22 pour, 2 absentions et 2 contres**, le comité syndical :

- approuve les tarifs de la REOM 2020 pour les particuliers tels que proposés
- maintiens tous les autres tarifs unitaires, notamment les tarifs des levées et des passages en déchèterie au-delà du forfait.

REOM particuliers par semestre – Tarifs 2020	120 l	240 l	360 l
1 forfait semestriel pour le porte à porte incluant 6 levées OMR + 9 accès en déchèterie	62 €	87.50 €	103 €
Présentation supplémentaire du conteneur OMR (> 6 /semestre)	4 €	6 €	8 €
Accès supplémentaire en déchèterie (> 9/semestre)	1.50 €	1.50 €	1.50 €

Rappel tarifs 2019

REOM particuliers par semestre – Tarifs 2019	120 l	240 l	360 l
1 forfait semestriel pour le porte à porte incluant 6 levées OMR + 9 accès en déchèterie	60 €	85 €	100 €
Présentation supplémentaire du conteneur OMR (> 6 /semestre)	4 €	6 €	8 €
Accès supplémentaire en déchèterie (> 9/semestre)	1.50 €	1.50 €	1.50 €

② REOM 2020 Professionnels et administrations

Après débat, plus personne ne demandant la parole, **Monsieur le Président** fait passer au vote.
Après un vote à main levée par 21 pour, 2 absentions et 3 contres, le comité syndical :

- **approuve les tarifs de la REOM 2020 pour les professionnels et les administrations tels que proposés,**

① **Une part fixe (PF)** : identique pour chaque professionnel ou administration équipé au moins d'un conteneur.

La part fixe PF pour une structure communale ou intercommunale est commune à l'ensemble de ses sites, quel que soit le nombre de sites et de conteneurs mis en place.

PF = 81.00 €

② **Une part location (PL) de mise à disposition du ou des conteneurs** : en fonction du volume du ou des conteneurs mis à disposition.

PL = 0,168 €/litre

③ **Une part variable à la présentation(PV)** : un prix à la présentation à multiplier par le nombre réel d'enlèvements du ou des conteneurs mis à disposition.

- Tarif pour l'enlèvement d'un conteneur OMR :	0,0138 €/L/enlèvement
- Tarif pour l'enlèvement d'un conteneur Recyclables/Papiers	0,0069 €/L/enlèvement (50% du tarif OMR)

Soit la grille tarifaire suivante :

Conteneur	Ordures Ménagères	Recyclables/Papiers
80 l.	1,10 €	/
120 l.	1,66 €	/
140 l.	1,93 €	/
180 l.	2,48 €	1,24 €
240 l.	3,31 €	1,66 €
260 l.	/	1,79 €
360 l.	4,97 €	2,48 €
500 l.	6,90 €	/
660 l.	9,11 €	/
770 l.	10,63 €	/

Cas particulier : Surdotation pour les professionnels habitant sur place, pas de possibilité de stockage de conteneurs supplémentaires :

- choix du volume du conteneur et de la répartition pro/particulier sur le volume retenu,
- facture au minimum d'un conteneur 120L en tant que particulier.

La facturation a lieu 4 fois par an, à trimestre échu :

- au mois d'avril, pour le 1^{er} trimestre année N,
- au mois de juillet, pour le 2^{ème} trimestre année N,
- au mois d'octobre, pour le 3^{ème} trimestre année N,
- au mois de janvier N+1, pour le 4^{ème} trimestre année N.

Les professionnels ont la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique, en une fois, à l'échéance, soit 4 prélèvements par an.

Par ailleurs, **M. le Président** rappelle que les professionnels et les administrations peuvent, à la demande, choisir une fréquence de collecte différente des particuliers (1 ou 2 fois par semaine).

La REOM professionnelle est donc spécifique car le service est différent de celui proposé aux particuliers. Les professionnels paient également leurs entrées en déchèteries en fonction des volumes déposés.

Le bureau propose donc de facturer ces services complémentaires (via la redevance professionnelle) comme suit :

④ Collecte 1 fois par semaine (C1) ou 2 fois par semaine (C2) :

Refacturation du forfait présent dans le marché, par point de collecte + frais de structure :

- Forfait collecte en C1 = 170 €/an
- Forfait collecte en C2 = 505 €/an

Avec prorata temporis mensuel possible pour saisonnalité (Exemple : campings) :

Si le changement intervient au cours de la première quinzaine (du 1^{er} au 15 inclus), le changement est appliqué au mois en cours. Si le changement intervient au cours de la deuxième quinzaine (du 16 à la fin du mois), le changement est appliqué à partir du mois suivant.

5 Facturation des dépôts en déchèterie par matériau au m3:

Matériaux	Tarifs 2020 - Professionnels	
	SICTOM	HORS SICTOM
→Papiers/Emballages (verre, plastique, acier, aluminium)	25,80 €/m3	51.60 €/m3
→Métaux	1,00 €/m3	2,00 €/m3
→Tout-venant incinérable	15,20 €/m3	30,40 €/m3
→Tout-venant non incinérable	19,80 €/m3	39,60 €/m3
→Inertes	19,90 €/m3	39,80 €/m3
→Déchets verts	13,60 €/m3	27,20 €/m3
→Cartons	4,60 €/m3	9.20 €/m3
→Films plastiques	21,10 €/m3	42,20 €/m3
→Bidons plastiques	5,20 €/m3	10,40 €/m3
→Plastiques durs	8,70 €/m3	17,40 €/m3
→Bois traité	10,80 €/m3	21,60 €/m3
→Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques / lampes à économie d'énergie / néons	1,00 €/m3	2,00 €/m3
→Déchets d'éléments d'ameublement		
→Réemploi	10,30 €/m3	20,60 €/m3
→Textiles		
→ Déchets spéciaux (aérosols, produits phytosanitaires, solvants, peintures, filtres auto, piles, batteries, huiles végétales, combustibles, acides, bases, toxiques divers)	1,55 €/kg	3,10 €/kg
→Bois non traité	8,50 €/m3	17,00 €/m3
→Plaques de plâtre	12,40 €/m3	24,80 €/m3
→PVC	22,70 €/m3	45,40 €/m3

⑥ Les services complémentaires : tarifs inchangés par rapport à 2019, sauf la collecte ponctuelle à la demande, actualisée au tarif réel du marché collecte.

Services	Proposition tarifs 2020
Carte d'accès du service déchets	5 € / carte
Collecte ponctuelle à la demande	280 € / collecte
Conteneur non rendu par l'utilisateur	L'unité : 80 litres : 20 € 120 litres : 25 € 140 litres : 30 € 180 litres : 35 € 240 litres : 40 € 260 litres : 45 € 360 litres : 55 € 500 litres : 160 € 660 litres : 140 € 770 litres : 180 €
Serrure sur un conteneur	25 € / serrure
Mise à disposition d'un composteur	15 € / composteur

③ Tarifs divers 2020

Après débat, plus personne ne demandant la parole, **Monsieur le Président** fait passer au vote.
Après un vote à main levée par **22 pour, 2 absentions et 2 contres**, le comité syndical

- approuve les modifications des tarifs divers,

Tarifs 2020

1- Quai de transfert

	L'unité	
Télécommande		62.00 €
Tonne entrante (pour les pros et les particuliers)		101.00 €
	La tonne : tarif réduit ATD Baugé (50% tarif normal)	50.50 €
	Dépôt ≤ 150 kg	16.00 €
Badge pour pesée	L'unité	16.00 €

2- Apport direct déchets végétaux sur plate-forme privée Brangeon Recyclage

refacturation aux communes au prix réel facturé dans le cadre du marché déchèterie

3- Apports des communes suite dépôts sauvages

Déchets d'amiante liée		
▪ Fourniture big-bag (1 m ³)	L'unité	10.50 €
▪ Fourniture masques	L'unité	7.00 €
▪ Gestion déchets	La tonne	175.00 €
Pneumatiques	La tonne	448.00 €

4- Location de conteneurs pour manifestation communale

(Tarif intégrant mise à disposition du conteneur + 1 collecte)

Conteneur 2 roues (mise à disposition + 1 levée incluse)	L'unité	15.00 €
Conteneur 4 roues (mise à disposition + 1 levée incluse)	L'unité	30.00 €
Colonne à verre mobile de 800 l (mise à disposition + 1 levée incluse)	L'unité	50.00 €

5- Revente de conteneurs d'occasion

Conteneur 2 roues	L'unité	20.00 €
Conteneur 4 roues	L'unité	83.00 €

e) Planning REOM 2020

Particuliers

15/02 ENVOI FACTURES 2^{ème} semestre 2019
31/08 ENVOI FACTURES 1^{er} semestre 2020

Professionnels

15/01 ENVOI FACTURES 4^{ème} trimestre 2019
15/04 ENVOI FACTURES 1^{er} trimestre 2020
15/07 ENVOI FACTURES 2^{ème} trimestre 2020
15/10 ENVOI FACTURES 3^{ème} trimestre 2020

a) Réhabilitation déchèterie de Tiercé

- **Attribution du marché par lot (15)**

Les lots n°2 (gros œuvre), 7 (électricité) et 15 (plomberie), déclarés infructueux le 30/09, ont été attribués après relance d'un marché négocié .

- **Phasage prévisionnel des travaux**

Date contractuelle de démarrage des travaux : 12/11/2019 à l'entreprise Eiffage (Lot 1 – VRD) avec un délai de travaux de 5 mois, soit une réouverture prévue au 14 avril 2020

Démarrage effectif du chantier : 2 décembre 2019.

Planning contraint du fait de l'attribution tardive du lot « gros œuvre » (marché notifié le 25/11) qui conditionne le planning de l'ensemble des entreprises.

b) Convention Brangeon Environnement

Pendant les travaux sur la déchèterie de Tiercé, les entreprises vont se brancher sur les compteurs d'eau et d'électricité de la déchèterie qui sont facturés à l'entreprise exploitante BRANGEON Environnement.

Accord unanime du comité syndical pour signer une convention avec l'entreprise Brangeon Environnement pour prévoir le remboursement des factures d'eau et d'électricité afférentes.

c) Contrat EcoMobilier 2019 - 2023

Suite à de longues négociations entre EcoMobilier, la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) et les collectivités territoriales, la dernière version du contrat 2019-2023 a recueilli l'accord de toutes les parties.

Le barème 2019/2020 reste celui fixé par le cahier de charges dont bénéficient actuellement les collectivités, et la révision de ce barème nécessitera au préalable une modification du cahier des charges réglementaire.

Accord unanime du comité syndical pour signer le contrat.

d) Dates collectes amiante 2020

- ① Chateauneuf : samedi 21 mars
- ② Durtal : samedi 30 mai
- ③ Seiches : samedi 26 septembre
- ④ Tiercé : samedi 28 novembre

e) Collecte des coquillages

- Reconduction de l'opération collecte coquillages à la période de Noël 2019 : 21/12/19 au 11/01/20.

Nb : aucune benne sur Tiercé en raison de la fermeture de la déchèterie pour travaux

f) Collecte menuiseries

- Une expérimentation est en cours depuis le mois de juin sur la déchèterie de Seiches. L'association AITA collecte les menuiseries. En 5 mois, environ 5 tonnes ont été collectées.
- Le coût pour le SICTOM est neutre, puisque AITA facture le même tarif que le tout-venant par Brangeon (110 € par tonne).
- AITA devient REVIE-VERRE et s'étend au niveau national. Elle travaille avec St GOBAIN pour recycler le verre.
- Ce sont 85 % des menuiseries qui sont ainsi recyclées.
- **Accord unanime du comité syndical pour étendre cette collecte également sur les 3 autres déchèteries.**

Fermeture des déchèteries

- Fermeture des 3 déchèteries (Chateauneuf, Durtal et Seiches) les 24 et 31 décembre à 16 h.

→ Info dans la presse, flash info aux mairies et communautés de communes, affichage en déchèterie.

7- QUESTIONS DIVERSES

a) Modifications statutaires du SIVERT au 01/01/2020

Une modification des statuts du SIVERT est nécessaire.

Le SICTOD Nord Est Anjou et le SMICTOM de la Vallée de l'Authion seront dissous au 31/12/2019 puisque leur territoire sera réparti entre la Communauté de communes Baugeois Vallée et SAUMUR Agglo.

a) **L'article 1 : Dénomination et composition** sera modifié ainsi :

Conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat mixte est composé des personnes publiques suivantes :

- La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire,
- Le Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères du Sud Saumurois,
- Le Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des vallées Loir et Sarthe,
- La Communauté de communes Baugeois Vallée,
- Le Syndicat mixte intercommunal pour la protection du Val Touraine Anjou

Il conserve la dénomination du « *Syndicat mixte intercommunal de valorisation et recyclage thermique des déchets de l'Est Anjou* » autrement dénommé **SIVERT de l'Est Anjou**.

b) **L'article 8.1 : Le comité syndical** sera modifié ainsi :

Le comité syndical est composé de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants pour chaque membre du SIVERT.

Ces délégués sont élus par l'organe délibérant de chaque membre du SIVERT conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du CGCT.

Chaque membre du SIVERT représentant plus de 50 000 habitants disposera d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires au comité syndical.

Les membres du SIVERT seront représentés au comité syndical dès leur adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-8 du CGCT, le mandat de ces délégués est lié

Mr SEGUIN, Président, explique donc au comité syndical qu'il convient de désigner 2 délégués supplémentaires : 1 titulaire et 1 suppléant.

Il demande s'il y a des candidats.

- David LAGLEYZE, délégué d'Etriché se porte candidat comme délégué titulaire,
- François EDIN, délégué de Chaumont d'Anjou, se porte candidat comme suppléant.

Personne d'autre ne se porte candidat.

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant :

- David LAGLEYZE 26 voix
- François EDIN 26 voix

En conséquence, sont élus au 01/01/2020 :

- **David LAGLEYZE, délégué titulaire**
- **François EDIN, délégué suppléant**

c) Intégration de nouvelles communes

Par ailleurs, suite à la décision de l'agglomération de Saumur Val de Loire et de la Communauté de communes de Gâtine Choisilles Pays de Racan de récupérer la gestion des déchets ménagers confiée au SMIPE Val Touraine Anjou et au SMIOM, la CCTOVAL travaille actuellement à la réorganisation de cette compétence sur son propre territoire.

Le SMIPE va donc perdre les communes du Maine et Loire et va s'étendre dès le 1^{er} janvier 2020 aux communes du nord du territoire de la CCTOVAL en lieu et place du SMIOM soit 9142 habitants et 1762 tonnes.

Après discussion avec le délégataire, l'intégration de ces nouvelles communes a été actée sans incidence sur le contrat.

Accord unanime du comité syndical pour :

- acter la modification des articles 1 et 8.1 des statuts du SIVERT,
- acter l'intégration des nouvelles communes au SMIPE et au SIVERT à compter du 1^{er} janvier 2020 et le principe d'un droit d'entrée pour ces nouvelles communes,
- nommer Messieurs LAGLEYZE et EDIN, délégués titulaire et suppléant au 1^{er} janvier 2020.

b) Groupement travaux entretien chaussées

Il convient de lancer un marché public concernant des travaux d'entretien de chaussées programmés pour l'année 2020 (points à temps automatiques et enrobés projetés type blow patcher).

Accord unanime du comité syndical pour adhérer au groupement de commandes acté par la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe et signer la convention à intervenir à cet effet.

c) Modification règlement de service

Accord unanime du comité syndical pour apporter quelques modifications sur le règlement de service actuellement en vigueur, à compter du 01/01/2020.

Fin de la réunion à 10 heures 30

Tiercé, le 20/12/2019

Le Président
André SEGUIN

A circular stamp with the text "COMM. LOIR ET SARTHE" around the top edge and "Le Président" in the center. A handwritten signature, which appears to be "AS", is written over the stamp.

